

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques Section de la Haute Marne

Cité administrative 89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT Bureau 219-2ème étage fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr 03.25.30.23.46

Compte rendu du CTL «télétravail» du 17 janvier 2019

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur adjoint, gérant intérimaire de la DDFIP Haute-Marne suite au départ en retraite de la directrice départementale.

FO lit une déclaration liminaire (voir en annexe).

I. Approbation du PV du CTL du 20/11/2018

Le PV est voté à l'unanimité.

II. Télétravail à domicile à la DGFIP

L'ensemble de la documentation relative au télétravail est en ligne sur Ulysse sous le lien suivant :

http://ulysse.dgfip/node/31664

A l'exception de MEDOC et de CHORUS (en cours d'expérimentation) la plupart des applications sont accessibles en télétravail. Par conséquent, les collègues des SIE, comptabilité Etat et Budget Logistique sont exclus aujourd'hui du dispositif. Les collègues en charge de l'accueil physique en sont également exclus, hormis dans le cadre d'une rotation.

Les modalités de déploiement

Le déploiement du télétravail à la DGFIP est réalisé de manière progressive, en fixant un plafond de 10% de télétravailleurs, applicable aux effectifs de chaque direction à une échéance de 3 ans.

Pour la Haute-Marne, cela représente un plafond de 28 télétravailleurs, étant précisé que les autorisations de télétravail pour les situations médicales graves ou sociales difficiles seront accordées en dehors de ce plafond.

La procédure d'instruction des demandes est entièrement déconcentrée au niveau des directions locales.

Le référent télétravail du département sera le responsable du service RH-Formation professionnelle.



Les agents qui bénéficieront du télétravail auront un ordinateur portable et se verront retirer leur unité centrale sur leur poste de travail.

Le calendrier de déploiement

Le recensement et la mise en place se feront au cours du premier quadrimestre 2019.

Chaque chef de service devra viser la demande de l'agent et émettre un avis. L'examen de l'ensemble des demandes sera effectué par la direction locale pour accord ou refus.

En cas de refus, l'agent pourra saisir la CAPL. Ce double examen a pour objectif de garantir l'homogénéité des instructions pour une équité de traitement et d'assurer le respect du nombre de travailleurs proposés à chaque direction.

En régime de croisière, une campagne annuelle sera organisée une fois par an, à la suite des mouvements de mutations.

Les agents, optant pour le télétravail, auront la possibilité d'un essai de trois mois avec un préavis de 1 mois pour arrêter. Le nombre de jours maximum par semaine est fixé à 3.

FO souhaite attire l'attention des agents sur le fait que le télétravail puisse sur le papier être « idillyque » mais qu'il existe de nombreuses contraintes: horaires de présence fixes à sa résidence intra départementale (horaires pendant lesquels l'agent doit être joignable par téléphone par l'administration et ou sa hiérarchie), frais annexes (électricité, chauffage, consommables,...), isolement,...

III.Questions diverses

- FO évoque l'accès illimité à certaines applications pour les collègues des SIP (par exemple Consult PAS et Adonis national). La direction répond qu'en effet l'accès à Consult PAS est limité pour l'instant car la DGFIP craint un bug en cas de sur utilisation. Concernant ADONIS national, la direction n'est pas contre mais ne donnera pas l'accès à tous les agents du SIP. Elle rappelle la traçabilité informatique et les nombreux manquements relevés. FO rétorque que tous les agents de la CAF ont accès à ADONIS national sans réelle traçabilité.
 - Sont évoqués les organigrammes fonctionnels et les attributions des agents. FO rappelle que ce sujet est récurrent depuis des années et que la direction s'était engagée à rappeler que les organigrammes fonctionnels devaient impérativement être élaborés conjointement par les agents et les chefs de services. La direction ajoute qu'elle sensibilisera les chefs des services à formaliser les principales réunions.
 - Dans le cadre du PAS, la direction effectuera la « tournée » des SIE afin de recenser les questions et apporter une aide technique.
- FO évoque les collègues des SIP qui ont fait des concessions pour être présents au maximum lors des vacances de fin d'année et qui ont fait remonter d'éventuelles restrictions sur les congés scolaires de février. FO ajoute que les collègues ont l'impression de ne plus avoir droit de prendre de congés jusqu'en juin. La direction



répond qu'il n'existe aucune consigne en matière de congé sur cette période et s'engage à le rappeler par écrit aux responsables de SIP.

- ➤ FO évoque le délestage des centres de contacts PAS sur les départements. La direction répond qu'en effet, la Haute-Marne a été sollicitée à hauteur de 3 numéros mais n'a proposé qu'un seul numéro. FO demande si sa mise en œuvre est effective, la direction répond que celle-ci devait l'être depuis lundi.
- FO évoque la réunion des n°1 le 13 décembre 2018 où le DG leur a présenté l'organisation du réseau (pour tous les types de postes comptables) à l'horizon 2022 où ont été évoqués entre autre :
 - · Travail à distance ;
 - · Maisons des Services Au Public ;
 - · Permanences;
 - · Bus DGFiP;
 - Organiser le secteur hospitalier sur la base des Groupements hospitaliers de territoire (GHT) :
 - Des SIP et des SIE de grande taille (50 personnes) ;
 - 120 SPF pour toute la France, en cible qui pourront être délocalisés en dehors du cheflieu de département...

FO demande quelles sont les propositions de déclinaisons départementales de notre direction qui doivent être retournées à la DGFiP pour le 15 février au plus tard pour une communication des projets départementaux validés par la DG aux cadres et agents, OS, associations professionnelles et élus dès la mi-mars. La direction répond qu'elle y travaille et qu'elle communiquera en temps et heure.

Les représentants FO-DGFiP en CTL TITULAIRES

Catherine Durand, Rachel Sugneau, Guillaume Tavin, Matthieu Testart, Guy Zimberlin **SUPPLEANTS**

Tony Brusse, Rachel Delacourt, Julie Ludwig

N'HÉSITEZ PAS À APPELER POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLÈMES OU DEMANDER DES PRÉCISIONS.



